

Énergie

des richesses naturelles au large des côtes. D'après les rencontres récentes qui ont eu lieu, j'espère que nous arriverons rapidement à une solution.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'ai lu attentivement la déclaration du ministre, je constate qu'elle ne dit à peu près rien des autochtones. Est-ce que le gouvernement a l'intention de leur laisser un pourcentage de la redevance? Est-ce que cela doit figurer au règlement?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au début de mes observations de cet après-midi que le règlement prévoit évidemment le respect des normes écologiques et sociales raisonnables. Là-dessus, c'est bien sûr le ministre de l'Environnement (M. Marchand) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) qu'il faut interroger. Le député sait certainement que nous étudierons la demande faite par certaines populations du grand Nord, qui désirent avoir une certaine part des recettes.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir un supplément de renseignements. Comment le gouvernement entend-il procéder, vu les opérations fort compliquées de comptabilité analytique que ce système de contrôle postule? Est-ce le Parlement qui va fixer les règles à suivre, ou cela sera-t-il laissé au pouvoir réglementaire? Je pense par exemple à la ventilation des coûts entre les activités à l'intérieur et à l'extérieur du cercle protégé. Qui va décider de la façon d'imputer ces coûts? Qui va trancher? Je pose la question, parce que, dans le secteur de la mise en valeur des ressources énergétiques, les activités de gestion sont envahies par la réglementation. Comment le gouvernement entend-il régler les myriades de problèmes que les réglementations de ce genre soulèvent?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pensais avoir bien précisé que nous chercherons à acquérir de fortes connaissances en ce domaine, c'est le nouvel organisme qui en sera chargé. Il est évident qu'il y aura une période de démarrage, qui va durer jusqu'à ce que les activités principales produisent des recettes. Il est clair que cela va prendre quelques années, pendant lesquelles nous pourrions préciser les détails.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit, dans son sommaire, que les dispositions nouvelles relatives aux concessions actuelles vont augmenter le volume obligatoire des travaux de prospection pétrolière. Le ministre semble bien sûr de ce qu'il dit. Est-il en possession de documents ou d'études montrant que tel sera bien le cas? Peut-il nous dire également s'il a consulté l'industrie, et si cette activité va augmenter ou si elle va baisser?

● (1750)

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser que mes observations concernaient le changement qu'on veut apporter au Règlement. Le document que j'ai déposé est un énoncé de politique au sujet du projet de loi sur le pétrole et le gaz naturel et du nouveau Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada. Bien entendu, le Parlement aura l'occasion de discuter du Règlement pendant l'étude de la mesure.

M. Bawden: Il est bien évident que le ministre n'a pas répondu à la question. Cela indique qu'il n'a pas fait ses recherches. S'il accepte de répondre à ma question supplémentaire, il pourra peut-être prouver qu'il les a faites. Qu'arrivera-t-il aux terrains détenus par les titulaires de permis actuels? Le ministre a parlé de la propriété canadienne et le gouvernement semble avoir l'intention de faire en sorte que les sociétés en cause appartiennent à 25 p. 100 à des Canadiens. Je me demande comment il compte y parvenir. Par exemple, qu'arrivera-t-il si les Canadiens ne

sont pas prêts à acquérir ces 25 p. 100? Étant donné que le ministre a cité des chiffres qui indiquent que les sociétés appartiennent déjà en trop grande partie à des étrangers, peut-il confirmer que la mesure proposée empêchera définitivement des sociétés étrangères de dépenser de l'argent sur ces terres?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député m'a posé plus d'une question. La première demandait ce que le nouveau système signifiera pour les permis actuels. Il est bien évident que nous pensons que certaines des terres seront cédées parce que les obligations de travaux seront plus rigoureuses. Selon nous, ce sera excellent. Autrement dit, si une société n'est pas prête à dépenser beaucoup plus d'argent qu'elle n'en dépense actuellement sur une terre intéressante, elle devrait céder cette terre à quelqu'un d'autre. C'est la réponse à la première question.

En ce qui concerne la deuxième question au sujet de l'acquisition d'une plus grande partie des sociétés par des Canadiens, je dois dire sincèrement que je ne suis pas aussi pessimiste que le député au sujet du peu d'empressement des Canadiens à investir dans leur propre pays. Le député oublie que très peu d'entre eux ont eu l'occasion de le faire jusqu'ici. S'il songe à qui détient les permis actuellement, il constatera que la plupart d'entre eux, et j'ai déjà donné le nombre exact, sont détenus par des compagnies qui sont presque entièrement étrangères. Le gouvernement estime que cela doit changer. Le député n'est peut-être pas de cet avis.

Il y a trois domaines dans lesquels ce nouveau pouvoir que nous cherchons intervient. Le premier concerne les permis en vigueur et il y a là un facteur de rétroactivité. Il y a indubitablement un nombre important de mesures rétroactives, en ce qui concerne les permis actuels. Si le titulaire d'un permis veut que celui-ci soit renouvelé, ou s'il demande une concession provisoire, il doit offrir à Pétro-Canada l'option d'acquérir une certaine participation. S'il veut obtenir une concession de production, il devra prouver au ministre qu'il justifie bien des 25 p. 100 de participation dont je parle.

Le second domaine traite des territoires pour lesquels il n'y a pas encore eu de permis d'accordés. Je pense que cette question a été soulevée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). A cet égard, le ministre pourra déterminer si les 25 p. 100 devraient être respectés pour l'obtention d'un permis d'exploration, et je ne parle pas du permis de production, car nous y viendrons plus tard. Cette mesure n'est pas rétroactive. Comme vous le voyez, nous voulons donner les possibilités de participation et de propriété canadienne dans le Nord de plusieurs manières très importantes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant la fin de la période de questions, je propose de donner la parole au député de Calgary-Sud (M. Bawden), qui pourra poser une dernière question supplémentaire, aux députés de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), de Moose Jaw (M. Neil) et d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Nous dépasserons ainsi sans aucun doute l'heure habituelle de la fin de la séance, ce dont tenait compte l'ordre adopté par la Chambre aujourd'hui. Toutefois, pour être parfaitement sûr de la régularité de nos procédures, il faudra faire comme si la mesure à l'étude au moment de l'ajournement était le bill C-84 et que le député de Burnaby-Seymour (M. Raines) avait la parole. Cela est-il compris et est-on d'accord?